

UNITE

PAYSAGERE

16

UP16 – Les bocages du Centre Manche*

Points méthodologiques

Conditions de collecte des représentations sociétales des paysages

- **Les Ateliers des Paysages**

L'approche sociologique s'est appuyée sur l'organisation de **19 ateliers**, répartis dans **12 lieux** différents, couvrant de façon homogène l'ensemble du département de la Manche. Un total de **160 participants** a été comptabilisé à partir des feuilles d'émargement complétées à chaque atelier. Il est possible d'estimer à près de **145 personnes** (élus, habitants, associations, professionnels), le nombre total de participants enregistrés à l'échelle départementale, sans double compte et en tenant compte des récurrences de participation constatées sur site.

- **Les Ateliers de l'unité paysagère**

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **7 ateliers** :

- **5 ateliers exploratoires** (A5, A8, A9, A10, A11) dont un atelier supplémentaire (A11), organisés respectivement à La-Haye-du-Puits pour la Communauté d'Agglomération de la Côte ouest

centre Manche, à Grattot pour la Communauté d'Agglomération de Coutances, mer et bocage, à Saint-Lô et à Torigni-sur-Vire pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Lô, sous-divisée en deux secteurs S9 et S10¹ pour l'étude;

- **2 ateliers mutualisés** (A14 et A17), respectivement à Saint-Sauveur-Lendelin pour la Communauté d'Agglomération de la Côte ouest centre Manche, et la Communauté d'Agglomération de Coutances, mer et bocage, réunies ensemble, et à Torigni-sur-Vire, pour l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de Saint-Lô.

Un total de **80 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère. Les participations multiples ne peuvent être identifiées exactement. Le groupe a regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des communautés de communes, des habitants et des représentants du Parc Naturel Régional des Marais, de la Chambre d'agriculture, du Syndicat de la Vire, de l'Ordre des architectes, du CREPAN², du CAUE³ de la Manche.

* L'intitulé initial utilisé en Ateliers était « **Le bocage de la Manche centrale** »

¹ Secteurs identifiés pour l'étude (voir Note méthodologique)

² Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie (association de protection de l'environnement)

Organisation des Ateliers des Paysages pour l'unité paysagère réalisée par le cabinet Environnement & Société

Intercommunalités Calendrier des Ateliers des Paysages	Ateliers exploratoires A5 – 19/06/2019 A8 – 25/06/2019 A9-26/06/2019 A10-26/06/2019 A11-09/10/2019	Ateliers mutualisés A14 – 10/10/2019 A17-16/10/2019
CA Côte ouest centre Manche	5	20
CA Coutances Mer et bocage	32	
CA Saint-Lô_ S9	3+9	11
CA Saint-Lô_ S10	0	
Nombre total de participants	80	



Qualification de l'unité paysagère

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

- **L'appropriation du nom**

L'intitulé proposé initialement de « Le bocage de la Manche centrale » a soulevé plusieurs commentaires. D'une part, parler de « Manche centrale » au lieu de « centre Manche » ne tenait pas compte de l'évolution des recompositions administratives locales et de leur histoire. D'autre part, rapidement l'évocation « d'un » bocage est apparu réducteur par rapport à la diversité des bocages d'autant plus évidemment que l'emprise spatiale de l'unité paysagère est assez importante. Après plusieurs échanges, il a été proposé les intitulés suivants : « **Le bocage coutançais du centre Manche** », « **Les bocages du centre Manche** ».

- **L'exercice de photolangage iconographique**

Des trois représentations iconographiques présentées, un très fort consensus s'est dégagé des échanges pour l'iconographie n°3 « *où il y a des moutons !* ». Ce qui souligne pour les participants, la prégnance toujours actuelle de l'élevage.

³ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement : service public du Département de promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale

UP 16



1.Desgranges-Guillaume_VuedeCoutances_20e



2.Desgranges-Guillaume_VuedeCoutances_20e



3.Marshall-Menzies-Herbert_Coutances_19e

- **Les éléments structurants et ponctuels reconnus**

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, est soulignée une forte homogénéité paysagère de cette unité autour du « bocage du coutançais », malgré son imposante emprise spatiale. Nous verrons que pour caractériser cette unité paysagère, les participants vont faire référence à d'autres éléments paysagers complémentaires, selon une lecture par bandes longitudinales nord-sud du paysage.

- **Le bocage du coutançais** est sans conteste, l'élément paysager majeur décrit dans les Ateliers. Le travail cartographique des

participants (voir la carte mentale) a mis en évidence une organisation du bocage coutançais en deux espaces concentriques : le cœur et la couronne du bocage coutançais, délimité à l'est par la ligne de très haute tension (THT) et au sud-est, par l'autoroute A84. Ont été également identifiées quatre zones de transition : une bande arrière littorale qui fait le lien entre le bocage du centre Manche (UP16) et l'unité de la côte ouest (UP2), des zones de transition du bocage centre-manchois vers le bocage du Cotentin au nord, vers le bocage saint-lois à l'est, vers le secteur de Villedieu-les-Poêles au sud.

« C'est le bocage authentique qui est tout particulièrement visible depuis la départementale [RD972] de Saint-Lô, maillé par les chemins creux et l'évocation quasi-systématique de la « guerre des haies ». (...) C'est « le » bocage ou « les » bocages dessinés par l'agriculture (...) Le bocage est lié aux coteaux et aux vallées alors que les plateaux sont ouverts et cultivés (...) La maille bocagère est aussi dessinée par le tracé des vallées comme la vallée de la Sienne et la vallée de la Souilles au sud de Coutances ou par celle plus accidentées de la vallée de L'Hambyotte » qui contourne le village d'Hambye.

Au-delà de la couverture végétale, le bocage se caractérise aussi pour les participants par la qualité de l'architecture variée et distincte de celle des marais.

L'un des participants a rappelé la forme particulière des toitures dont nous reportons ici le dessin tel qu'il a été produit en atelier.



Architecture du Centre-Manche

Entre les édifices religieux, les manoirs, les petits châteaux et les églises remarquables, 14 lieux ont été présentés comme remarquables. Pour représenter le « cœur du coutançais », les participants ont cité : la cathédrale, l'église de Saint-Pierre-Coutances et l'église de Saint-Nicolas à Coutances, le château de Gratot, le château de Cerisy-la-Salle, l'abbaye d'Hambye, la « route de la carotte » à Cérence, le château ducal et le site industriel ouvert au public de l'andouillerie de la Baleine à Gavray, une des références gastronomiques aux côtés de l'andouille de Vire. Pour la couronne du coutançais, il a été évoqué le manoir d'Ancteville, le village de Cambernon à la fois pour la qualité de ses bâtiments, le départ de la Voie Verte, le château de Saint-Aubin-du-Perron, le musée de Hauteville-la-Guichard et l'église de Savigny.⁴

- **Du bocage du coutançais au bocage du Cotentin** : Les participants soulignent la distinction qu'ils retiennent entre le bocage du Cotentin (UP8) et le bocage coutançais (UP16), le premier apparaissant avec une maille plus serrée, des paysages plus confidentiels avec ses chemins creux. Le bocage se définit par les essences rencontrées surtout le hêtre qui est bien plus présent dans la partie nord du coutançais et s'étend sur les plateaux du Cotentin.

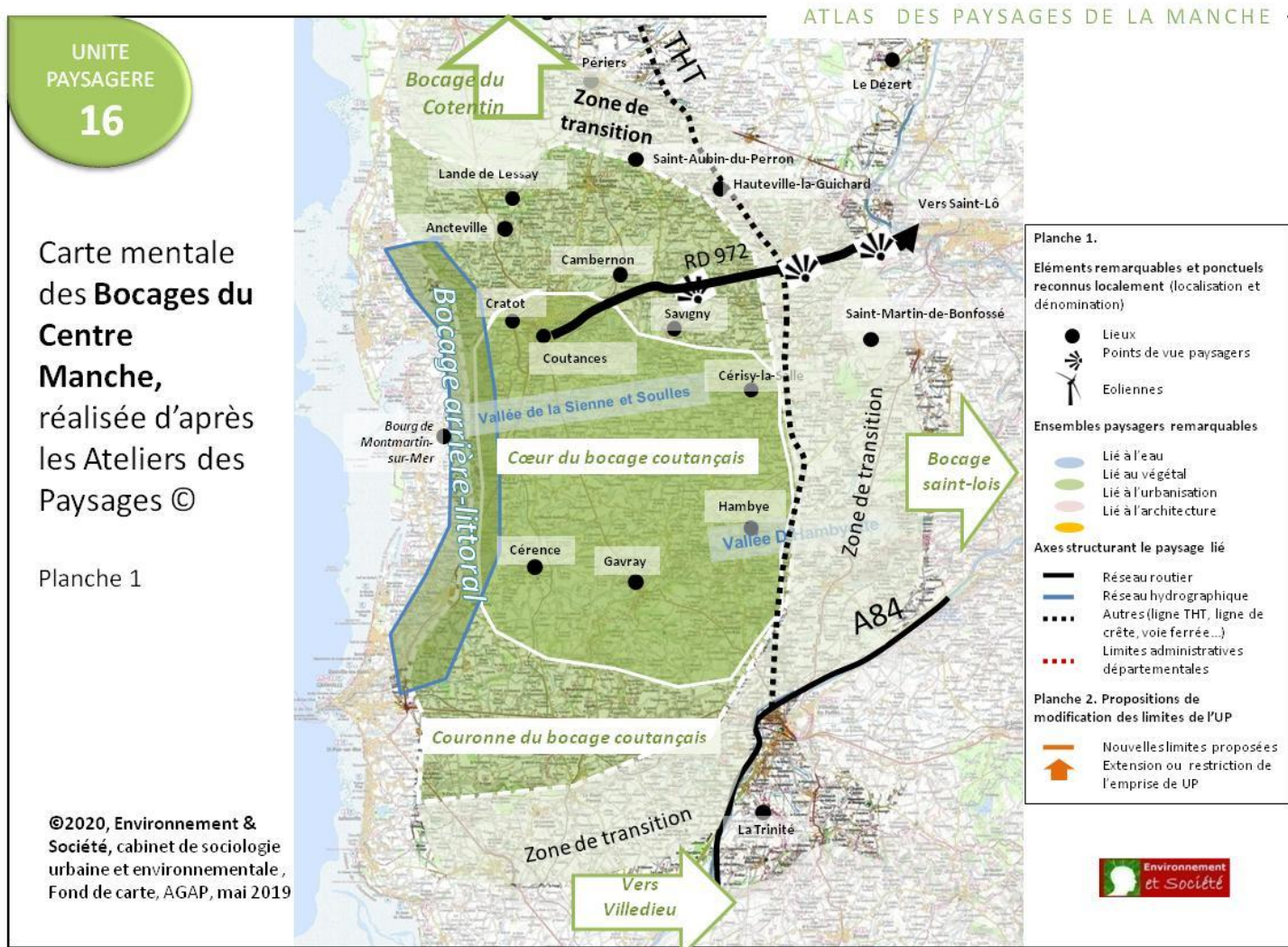
⁴ Suite aux ajustements des limites des unités paysagères qui ont été apportés pour tenir compte des résultats des Ateliers des Paysages, **Villedieu-des-Poêles** appartient finalement à l'UP16 alors qu'elle a été évoqué dans l'UP17 (s'y reporter)

La poursuite des discussions par les participants sur l'identification des différents bocages s'emballe quelque peu, sans que finalement la définition de chaque entité bocagère apparaisse à la fois évidente et claire pour l'assemblée. Cette possible survalorisation de la diversité des bocages montre surtout l'attachement ressenti par les participants à cette notion de « bocage », qui se révèle un marqueur fort de l'identité locale des territoires.

Les limites de l'unité paysagère

Les échanges sur les limites de l'unité paysagère, ont souligné deux remarques. D'une façon générale, les limites retenues pour cette unité correspondent effectivement à l'entité perçue et reconnue par les participants. Cependant, quatre secteurs ont fait l'objet de demandes de modifications comme le figure la carte mentale, à savoir :

- Au nord, le report de deux « langues » autour de la petite ville de Périers et du village Le Désert, dans l'unité paysagère voisine des marais (UP12). Le rattachement de ces secteurs à l'unité des marais a également été entendu dans les Ateliers dédiés à cette unité ;
- A l'est, le rattachement à la présente unité paysagère du bocage de centre Manche (UP16), du secteur défini autour du village de Saint-Martin-de-Bonfossé. A noter que cette proposition coïncidence tout à fait avec la demande réalisée par des participants d'un autre Atelier des Paysages concernant l'unité voisine paysagère concernée de « La Vallée de la Vire et ses coteaux, méandres et belvédères » (UP15) ;



- Au sud-est, le report du secteur défini autour du village de la Trinité, situé « sous » l'autoroute A84, dans le secteur de Villedieu-les-Poêles relevant de l'unité paysagère voisine « Le bassin de la Vire dans son écrin » (UP17);

Les landes de Lessay sont citées comme faisant partie des éléments de paysages de l'unité des bocages du centre Manche alors que celles-ci ont été clairement reconnues dans l'Atelier relatif à l'unité paysagère des « Monts et des landes, entre mer et marais » (UP13).

Les dynamiques de l'unité paysagère

Les dynamiques perçues lors des Ateliers

Les dynamiques rapportées par les participants, ont concerné principalement un sujet : l'extension urbaine et la périurbanisation du bocage.

Les **vergers** sont les premières parcelles qui auraient disparu avec l'urbanisation des bourgs pour construire les lotissements très souvent communaux. Pour les participants, il y aurait eu plusieurs vagues de ce mouvement d'urbanisation en 2000, 2011 et 2013 avec depuis un ralentissement de cette dynamique du fait de la diminution de la taille moyenne des parcelles destinées à l'habitat et donc un besoin foncier moindre.

L'urbanisation et le développement des franges urbaines aurait été très importante dans l'**arrière-littoral**. Ce qui rappelle aussi le lien fort qui existe entre le bocage de la partie ouest du centre Manche et le littoral.

Comme pour clôturer les échanges, un participant a commenté : « *Retenir aujourd'hui une seule unité paysagère au lieu des quatre entités bocagères décrites dans l'ancien Atlas, est bien une évolution qui correspond à la dynamique perçue réellement* ».

